N° 255. Samedi 28 Octobre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
„ la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
[illegible] D'ABONNEMENT ET DES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui* et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, VENDREDI 27 OCTOBRE.

Revue Politique.

Vienne n'est pas encore soumise; mais quiconque observe les faits avec attention, peut tenir dès à présent cette soumission pour certaine. L'Autriche n'échappera point par là à tous ses embarras, mais elle échappera à la ruine dont elle semblait menacée. C'est un grand triomphe pour la cause de l'ordre en Europe. Les hommes qui en France se sont associés de fait et d'intention à l'insurrection de Vienne, et dont la connivence, quoique non prouvée encore matériellement, ne fait de doute pour personne, et sera clairement établie par l'histoire, ces hommes, en voulant annuler l'action de l'Autriche pour favoriser l'affranchissement de l'Italie, avaient préparé un danger immense tout à la fois pour la France et pour tout le continent. Si leurs vœux avaient été exaucés, si leurs plans avaient réussi, la Russie aurait sans doute à cette heure déjà fait acte d'intervention dans les affaires autrichiennes. Les troupes russes marchant à la fois sur Pesth et sur Vienne y seraient venues étouffer sous leur masse irrésistible la révolution, et une fois ce mouvement offensif commencé, qui peut dire où il se serait arrêté?

La république française, si pacifique que veuille être sa politique, n'aurait pu, de son côté, laisser s'accomplir cette intervention sans protester; et sa protestation eût consisté pour le moins à reprendre et à mettre à exécution le projet d'un envoi de troupes à Venise. C'était la guerre avec l'Autriche, partant avec son alliée la Russie.

Il n'est pas besoin de pousser plus loin ces suppositions, qui n'ont évidemment rien de chimérique, de montrer le parlement de Francfort et toute la confédération germanique engagés forcément dans le différend, l'Allemagne entière s'agitant contre la France. L'avortement de cette révolution de Vienne, qui portait de si grandes calamités dans son sein, est donc un grand bonheur pour l'Europe entière; et aujourd'hui que l'orage semble vouloir se dissiper, le moment est venu pour le gouvernement français de choisir franchement, sans arrière-pensée, entre la politique du maintien des traités et du respect des gouvernements établis, et la politique d'initiative ou de complicité révolutionnaire.

Nous avons reçu aujourd'hui les correspondances et les journaux de Vienne du 22 octobre. Ils ne contiennent aucune nouvelle importante. Toutes les correspondances particulières s'accordent à dire que la capitale ne saurait opposer une résistance énergique à l'armée assiégeante, qui s'élève à près de 90,000 hommes et qui d'heure en heure cerne Vienne plus étroitement. Tous les remparts de la ville, ainsi que les barricades, sont dépourvus de [illegible]. De tous côtés on apprend que les convois de vivres sont arrêtés par les troupes qui ne les laissent pas entrer dans [illegible].

[illegible] dit que la diète n'est plus complète. Les députés du Tyrol allemand ont suivi l'exemple des députés tchèques et quitté la capitale. Il faut ajouter à cela que l'armée hongroise, dont l'approche était annoncée d'un jour à l'autre dans les journaux, est loin de justifier l'attente de la capitale. On prétend même que Kossuth a dirigé, à l'insu de ses amis démocratiques, ses regards vers Olmütz pour négocier avec la cour, et on ajoute qu'une insurrection, éclatée dans la Basse-Hongrie, est le motif de cette démarche. Quoi qu'il en soit, il est certain que la conduite de la Hongrie a excité l'indignation générale des dupes que M. Kossuth a faites à Vienne pour retarder les démonstrations dirigées par Jellachich contre Pesth.

Aussi est-il probable que la nouvelle de la reddition de Vienne, qui avait été annoncée prématurément, comme ayant eu lieu le 21, ne tardera pas à se confirmer, comme le font prévoir les journaux, les correspondances particulières et même les proclamations de la diète et des chefs du mouvement.

Nous avons eu raison, hier, de nous tenir en garde contre la nouvelle de l'insurrection de Milan. Il n'en est plus question aujourd'hui. On dit, on affirme même que le roi Charles-Albert est à la veille de reprendre les hostilités. Ce qu'il pouvait faire il y a huit ou dix jours, avec quelque chance de succès, il fera bien de s'en abstenir aujourd'hui. La secousse produite par les événements de Vienne n'a pas causé un ébranlement aussi général qu'on pouvait le craindre. Le maréchal Radetzky conserve son attitude; nous ne savons si son armée est diminuée comme on l'a dit: mais, dans tous les cas, il ne s'écoulerait pas beaucoup de temps avant qu'elle ne soit renforcée de nouveau.

On ne dit plus mot des rixes qui auraient éclaté entre les Hongrois et les Croates qui font partie de l'armée du maréchal Radetzky. Nous voyons, au contraire, que les officiers hongrois en garnison à Mantoue, ont protesté de leur dévouement et de leur fidélité à l'empereur.

L'Assemblée constituante de Berlin a tenu le 23 une séance pleine d'intérêt. Nous en publions plus loin le compte rendu. Il s'agissait encore du duché de Posen, et cela à propos de l'article de la constitution relatif au territoire prussien. Après une discussion orageuse et un vote plus orageux encore, car il a donné lieu aux plus violentes réclamations et le résultat en a été modifié quatre fois, l'assemblée a décidé, à la majorité d'*une* voix (173 contre 172) que les droits particuliers accordés aux habitants du duché de Posen, lors de son annexion à la Prusse, leur étaient garantis et seraient déterminés par une loi organique publiée en même temps que la constitution.

Les nouvelles du Portugal qui nous sont parvenues par la voie d'Angleterre sont encore aujourd'hui fort rassurantes. La tranquillité n'a pas été troublée un instant dans ce pays, où, il y a quelques années, les révolutions étaient constamment à l'ordre du jour. Le comte de Thomar n'a pas encore quitté Lisbonne; il paraît qu'il diffère toujours son voyage à Madrid où l'appellent des fonctions diplomatiques, craignant que pendant son absence le duc de Saldana ne se rallie aux semptembristes. Il paraît aussi que le parti miguéliste fait de nouveau mine de se soulever et n'attend pour mettre son projet à exécution qu'un mouvement carliste éclate en Espagne.

Espérons pour ces deux pays que les funestes plans révolutionnaires échoueront devant le patriotisme de leurs habitants.

Dans sa séance d'avant-hier, l'Assemblée nationale de France a eu une discussion intéressante et orageuse à l'occasion du banquet de Passy et sur les banquets en général. Elle a fourni à M. Dufaure l'occasion de déployer de nouveau son habileté oratoire. Tout le monde a été satisfait de son discours. Il a été incidemment question de la candidature du prince Louis-Napoléon. Le compte-rendu de cette séance et notre correspondance particulière fournissent plus loin de curieux détails à ce sujet. Le décret qui autorise à transporter les insurgés de juin en Algérie, un autre décret qui statue sur la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile et sur l'administration des biens de la famille d'Orléans, ont été votés dans la même séance.

Mais le fait le plus important qui nous arrive de Paris, c'est la certitude que la réunion de la rue de Poitiers refuse, à la presqu'unanimité, de souscrire à la prorogation de l'Assemblée. C'est déclarer indirectement au général Cavaignac qu'il ne doit pas compter, pour l'appui de sa candidature de président, sur le concours de cette grande fraction de l'Assemblée.

M. Goudchaux a persisté dans sa résolution de quitter le ministère des finances, à la suite du vote de l'Assemblée nationale sur les comptes du gouvernement provisoire.

Pendant un moment, il a été question de choisir son successeur parmi les républicains du lendemain. On parlait de M. Léon Faucher ou de M. Achille Fould; mais le courier de ce matin nous apprend que le choix a été reporté sur M. Trouvé-Chauvel, préfet de la Seine. Comme M. Goudchaux, M. Trouvé-Chauvel a été banquier; c'est dans cette situation que la révolution de février est venue le surprendre pour en faire d'abord un représentant, puis un préfet du département de la Seine. Un discours, en forme de mercuriale très amère, tenu au duc de Nemours, qui parcourait alors le département de la Sarthe, valut, il y a quelques années à M. Trouvé-Chauvel, l'amitié de M. Ledru-Rollin. Depuis le 24 février, une rupture éclata entre ces deux hommes, parce que M. Trouvé-Chauvel, très riche banquier, s'effraya des doctrines de la république rouge; mais il est considéré comme un républicain de la veille; pour le général Cavaignac, c'est un choix assez heureux en ce qu'il le tire d'un grand embarras entre les deux partis qui se partagent son ministère. M. Dufaure et M. Vivien ont été, à ce qu'il paraît, de bonne composition, car ils pouvaient insister pour que leur nouveau collègue fût choisi dans les anciens députés. On espère que M. Trouvé-Chauvel vaudra bien, comme ministre de finances, M. Goudchaux, lequel avait considérablement perdu de sa réputation de financier, depuis quelque temps. On a eu par lui la preuve qu'il ne suffit pas d'être honnête homme et d'avoir été banquier escompteur d'effets de commerce à Paris, ou ailleurs, pour être un habile ministre des finances et trouver le moyen de couvrir des déficits de trois ou de quatre cents millons de francs.

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GÉNÉRAUX.

Dans la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. le président donne communication à l'assemblée d'un Message royal, accompagné d'un projet de loi tendant à transporter du budget de 1848 sur celui de 1849, les fonds restants votés pour l'amélioration du système monétaire.

La Chambre adopte ensuite sans discussion le projet de loi portant suppression du fonds spécial pour les consignations.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi tendant à demander l'autorisation d'émettre pour une somme de 10 millions de billets du trésor et d'emprunter 2 millions sur les produits des colonies qui se trouvent en entrepôt.

M. Albarda annonce qu'il n'a demandé la parole ni pour défendre ni pour combattre le projet de loi en discussion; son but est uniquement d'appeler sérieusement l'attention du gouvernement sur la nécessité de chercher à introduire l'équilibre entre les dépenses et les recettes; si les circonstances actuelles ne le permettent que difficilement, on doit faire tous ses efforts pour y parvenir plus tard en établissant les plus grandes économies possibles. L'honorable membre ne croit pas nécessaire de supprimer les droits de mouture et d'abatage. Mais il y a d'autres droits d'accises qu'il voudrait voir supprimer. L'orateur parle aussi du système actuel des contributions qu'il faudrait changer afin de rendre la répartition des impôts plus équitable. Quant au projet de loi en discussion, il pense que le gouvernement a réellement choisi le meilleur moyen pour combler le déficit, et il croit devoir concourir à ce que le gouvernement soit mis à même de se les procurer, car il ne faut pas que les nouvelles chambres aient dès leurs premières séances à s'occuper de questions de la nature de celle du projet de loi en discussion.

M. *Hoffman* aurait désiré que le gouvernement, pour combler le déficit, se fût arrêté à un moyen moins coûteux que celui de l'émission de billets du trésor, dont les rentes augmentent de 1/2 million par an le déficit actuel. Ce moyen eût pu être l'émission d'un papier monnaie, auquel on aurait donné toutes les garanties possibles.

Le ministre des finances a ensuite pris la parole pour défendre le projet de loi. Son Exc. a réfuté les objections qui ont été faites et est en même temps entré dans quelques détails sur les différents systèmes d'impôt suivis dans d'autres pays. (Nous reviendrons sur ce discours.)

Répondant à une observation faite au sujet d'une plus grande économie à introduire dans l'administration, le ministre démontre par des mesures récemment prises que déjà on a fait le premier pas pour arriver à ce résultat.

Le ministre de la justice démontre à son tour, que, dans le département qui lui est confié, on a également introduit des économies assez notables, entre autre la suppression de la subvention de fl. 26,500, accordée autrefois à certain journal. Au reste, ajoute le ministre, le Roi nous a chargés de lui présenter [illegible] à la simplification et aux économies [illegible] sont susceptibles, afin de [illegible] présenté dans cette Chambre par le ministre dans la séance du 13 mai dernier.

M. van Ryckevorsel dit qu'il serait à désirer que le ministère actuel s'occupât aussi de la régularisation de notre système commercial, afin que la liberté du commerce régnât chez nous comme en Angleterre, et que, comme autrefois, la Néerlande donnât en ceci l'exemple aux autres nations.

Un court débat s'élève entre M. de Goltstein et le ministre des finances au sujet du projet de loi relatif à un impôt sur les propriétés, projet qui, comme on sait, a été retiré par le gouvernement. M. de Goltstein explique les motifs qui ont engagé la Chambre à se montrer contraire à une pareille loi.

La Chambre, procédant au vote, a adopté le projet de loi à l'unanimité des voix, moins 1, celle de M. Hoffman.

Un avis de la chambre des comptes, en date du 26 courant, porte à la connaissance du public qu'en exécution de l'arrêté royal qui ordonnait le retrait des billets de papier-monnaie, il a été transféré à ce collège pour une somme de [illegible] fl. en billets de 100, de 10 fl. et de 5 fl., ce qui, [illegible] du dernier avis, porte le total des billets retirés à [illegible]. Tous ces billets ont été rendus impropres à la circulation [illegible] resteront déposés à la chambre des comptes jusqu'à l'époque de leur entier anéantissement, conformément à l'art. 7 de la loi du 18 décembre 1845.

—L'*Amsterdamsche Courant* dit tenir de bonne source, que le gouvernement grec vient de donner une marque de sa reconnaissance pour le secours et l'assistance qu'un grand nombre d'habitants néerlandais ont prêtés à la Grèce lors de la guerre de l'indépendance. S. M. le roi des Grecs vient de conférer la croix d'or de chevalier de l'ordre du Sauveur à

MM. Jan Fabius, Corn. A den Tex et J. Bosscha, tous professeurs à Amsterdam, et à MM. Jacques Gérard van Nes, le baron de Goltstein et Guillaume Diemont.

Ont été nommés chevalier du même ordre, croix en argent: MM. Tomasachi, d'Amsterdam, W. Schuurleer, de La Haye et Barth. Corn. Jean Visscher d'Utrecht.

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS. — Nous éprouvons le plus vif plaisir à signaler le brillant et légitime succès qu'a obtenu hier soir la première représentation de *Guillaume d'Orange ou l'Union d'Utrecht*, opéra en 4 actes, arrangé pour la scène française par M. Auguste Clavareau, musique de M. Carl Eckert.

Le Roi, accompagné de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas, assistait à cette représentation. S. M. à son entrée dans la loge royale, comme à sa sortie, a été saluée par les acclamations du plus touchant enthousiasme, exprimé par la foule de spectateurs qui encombrait la salle. Les allusions qui émanaient d'un sujet si éminemment national ont été saisies par le public avec un tact parfait, et cette spontanéité d'expression qui est le véritable cachet des sentiments du cœur. Le souvenir du brillant succès de cette représentation et de l'enthousiasme avec lequel cet opéra a été accueilli, doit faire en ce moment toute la joie du jeune et savant compositeur à qui est due cette belle œuvre musicale. Prochainement un compte rendu de l'opéra de *Guillaume d'Orange* viendra faire dans les colonnes de notre feuilleton la part des éloges qui reviennent à M. Carl Eckert, et à M. Auguste Clavareau pour le mérite de la difficulté vaincue par lui avec tant de bonheur.

Ce nouvel opéra a été monté avec tout le soin et tout le luxe de costumes et de mise en scène qu'on avait droit d'attendre de l'administration du Théâtre-Royal-Français. Trois belles décorations dues à M. B. J. van Hoven ont de nouveau prouvé le talent de cet artiste. Quant à l'exécution de l'ouvrage, elle fait aussi le plus grand honneur à tous les acteurs; tout le monde, sur la scène comme dans l'orchestre, a rivalisé de zèle et de talent pour interpréter dignement l'œuvre du compositeur et lui assurer un succès de longue durée. L'opéra de *Guillaume d'Orange* est un ouvrage que chacun voudra voir et auquel nous [illegible], surtout sous le rapport musical, un succès toujours croissant.

Le public qui avait constamment applaudi avec enthousiasme les plus beaux morceaux de cet opéra, a compris que ces chaleureux suffrages ne suffisaient pas pour s'acquitter envers les auteurs. Après la chute du rideau, il a rappelé à grands cris les auteurs, et M. Carl Eckert, accompagné de M. Auguste Clavareau, est venu jusqu'à deux fois sur la scène recueillir les bravos et les applaudissements des spectateurs et les couronnes qu'on lui jetait de tous les coins de la salle.

MM. les musiciens de l'orchestre et choristes du théâtre ont été, après la représentation, donner à M. Eckert une brillante sérénade, composée des plus beaux morceaux de son opéra.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

PARIS, 25 OCTOBRE. — Un incident des plus orageux a marqué la séance de l'Assemblée nationale d'aujourd'hui: c'est l'*ex-général* Clément Thomas qui l'a provoqué, à la suite des explications données par M. Dufaure en réponse à l'interpellation de M. Grandin. Au sujet des banquets socialistes le citoyen Clement Thomas a cru qu'il était très patriotique et surtout très

politique et très adroit de reproduire à la tribune de l'assemblée ce qui a été dit dans quelques journaux au sujet du rôle que joue Louis Napoléon et de son attitude tout-à-fait passive comme représentant du peuple.

Vous connaissez par quelques précédents le ton de convenance et de dignité que le citoyen Clément Thomas porte à la tribune; ce ton n'était guère de nature à lui concilier les sympathies de l'assemblée.

L'ex-général de la garde nationale a donc accusé le citoyen Louis Bonaparte de s'abstenir dans toutes les questions importantes traitées au sein de l'Assemblée, lui qui s'offre au pays pour la candidature la plus élevée.

Là-dessus M. Napoléon Bonaparte, fils de Jerome, prend fait et cause pour son cousin, et adresse quelques mots fort vifs à l'orateur. M. Clément Thomas réplique sur le même ton; les mots de prétendant impérial sortent de sa bouche; Pierre Bonaparte, un autre Napoléon et Lucien Murat, membre aussi de l'ex-famille impériale, viennent, s'approchent de la tribune pour interpeller le citoyen Clément Thomas. D'autres représentants, craignant quelque acte de violence, se précipitent aussi vers la tribune comme pour protéger l'orateur. Cette scène produit, comme vous pouvez bien le penser, un tumulte inexprimable.

Le président a eu beaucoup de peine à ramener le calme et la tranquillité dans l'Assemblée.

Là cependant ne s'est pas terminé l'incident ; il a continué dans la salle des Pas-Perdus où Napoléon Bonaparte et ses cousins, accompagnés d'un député de la Corse, M. Pietri, ont encore échangé avec M. Clément Thomas des récriminations très violentes qui doivent nécessairement amener une rencontre entre l'ex-général et les Napoléon, sur un terrain moins pacifique que la tribune de l'assemblée.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le représentant Louis-Napoléon s'était prudemment tenu à l'écart, bien qu'il n'ignorât pas qu'il dût être question de lui dans les interpellations de M. Grandin et surtout dans la réponse du ministre de l'intérieur. Le futur président de la république, ou si vous aimez mieux, le futur empereur des Français se drape dans une sorte d'impénétrabilité dont il espère sans doute un grand effet pour la succès de sa candidature. Il ne fait à l'Assemblée nationale que de rares et courtes apparitions, se montre fort peu dans le petit nombre de salons qui sont ouverts. Ses allures ont enfin quelque chose de mystérieux et de réservé qui sent la tactique d'une lieue.

Quant à son cousin Bonaparte, qui s'est si chaudement mis en avant aujourd'hui et déjà dans d'autres circonstances, on assure qu'il n'agit pas dans l'intérêt anti-républicain que l'on suppose à la conduite de son parent et qu'il ne veut que préserver le nom des Bonaparte de l'indignité que beaucoup de gens voudraient faire peser sur lui. Ce jeune homme s'est acquis par des allures franches, un ton de sincérité remarquable et beaucoup de tact, les sympathies de l'assemblée.

Je vous ai parlé du principal incident de la séance ou du moins, du plus orageux. Je n'ajouterai qu'un mot pour dire que les explicatisns données par M. Th. Bac, au sujet du banquet de Passy, ont trahi nettement la scission qui divise les Montagnards; que le discours de M. Dufaure, ministre de l'intérieur, est de nature à rassurer les esprits sur la portée de ces manifestations extra-parlementaires dont on veut faire un épouvantail et que sous ce rapport M. Grandin a très-bien fait de provoquer ces explications. L'assemblée a accueilli très favorablement les paroles du nouveau ministre de l'intérieur qui a trouvé le moyen de se moquer fort agréablement et du comte d'Alton Shee, l'ex-page de Charles X, et des banqueteurs de Passy, et de M. Louis Bonaparte, tout en restant dans les bornes de la modération et des convenances.

La crise ministérielle que je vous annonçais hier était bien réelle. M. Goudchaux n'a pas voulu en démordre, il a vu dans le vote de la chambre sur la question des comptes du gouvernement provisoire, un vote d'hostilité contre lui, et personne au monde n'a pu lui ôter cette idée de l'esprit. Heureusement pour le cabinet la crise ne s'est pas prolongée au delà de quelques heures et on a trouvé dans M. Trouvé Chauvel un ministre des finances tout disposé à accepter l'héritage de M. Goudchaux. Il faudrait se féliciter de cet empressement s'il était un indice de la situation satisfaisante des finances du pays; mais, hélas, je crains bien qu'il n'en soit rien et que M. Goudchaux n'ait profité du premier prétexte qui s'est offert pour quitter une position qui devient chaque jour plus difficile en présence de la diminution progressive des recettes du trésor et de l'augmentation aussi progressive des charges de l'Etat.

On a trouvé tout aussi facilement à remplacer M. Trouvé Chauvel à la préfecture de la Seine, que M. Goudchaux au ministère des finances. M. Recurt, le docteur Recurt était là. Le maire de Paris était tout trouvé, on l'a pris et il ne s'est pas fait tirer l'oreille. M. Recurt est un républicain de la veille, et comme tel fort docile quand il s'agit d'une place éminente à occuper.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

Les nouvelles de Vienne que nous avons reçues aujourd'hui sont de peu d'importance. Le 22 la situation était toujours la même. On répand une foule de bruits les uns plus absurdes que les autres, que les journaux rapportent et démentent en même temps. Le bruit qui avait couru que Windischgrätz avait été assassiné est également démenti. Il paraît cependant positif que l'armée hongroise n'arrivera pas à Vienne.

VIENNE, 20 OCTOBRE. — La députation hongroise envoyée au lieutenant-feldmaréchal Auersperg avait pour mission de lui demander s'il combattrait les Hongrois conjointement avec Jellachich. D'après ce qu'on apprend, le comte Auersperg a répondu affirmativement, ce qui peut avoir essentiellement contribué au mouvement rétrograde des troupes hongroises, qui sont trop peu nombreuses pour pouvoir se mesurer avec l'armée impériale concentrée devant Vienne, et dont le chiffre s'élève déjà à 90,000 hommes. Une autre circonstance paraît encore avoir paralysé l'action de l'armée hongroise, celle qu'un grand nombre de militaires ont soutenu le principe que la Hongrie n'avait pas le droit de faire la guerre à l'empereur d'Autriche. La nouvelle que le corps diplomatique avait quitté Vienne est sans fondement. Jusqu'à cette date, aucun envoyé ne s'est éloigné officiellement de la capitale. Les diplomates étrangers ont reçu de M. le ministre de Wessenberg une lettre dans laquelle il les prie de vouloir rester à Vienne jusqu'à ce que l'empereur ait choisi définitivement sa résidence d'hiver.

La protestation et l'appel de l'assemblée resteront probablement sans effet, si la réponse que l'empereur a donnée à la députation de Prague exprime les véritables intentions du monarque. L'empereur l'a reçue de la manière la plus gracieuse, mais il lui a déclaré qu'un arrangement était devenu impossible, et que des mesures énergiques étaient désormais devenues indispensables. Il a été décidé en haut lieu de cerner complètement Vienne et de forcer par ce moyen les bourgeois à procéder eux-mêmes au désarmement des étudiants et des prolétaires. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

NOUVELLE PROCLAMATION DE L'EMPEREUR.

Nous Ferdinand 1er, empereur constitutionnel d'Autriche, roi de Hongrie, etc., etc., adressons notre salut paternel à tous nos fidèles peuples.

Profondément affligé des scènes sanglantes qui depuis le 6 de ce mois ont fait de notre capitale et résidence de Vienne le théâtre de désordres anarchiques, nous avons été forcé de transférer momentanément notre résidence à Olmütz.

Nous ne sommes pas moins affligés d'être dans la nécessité de recourir à des mesures militaires pour rétablir l'ordre légal et protéger les citoyens qui n'ont pas pris part à l'insurrection ; cependant, nous voulons que ce moyen extrême que nous sommes forcé de prendre ne soit employé qu'autant que cela sera nécessaire pour rétablir l'ordre et la sécurité, pour protéger les citoyens fidèles et pour maintenir la dignité de notre trône constitutionnel.

Notre volonté ferme et invariable est que les droits et les libertés accordées aux peuples, bien que quelques malveillants ou quelques gens égarés en aient abusé, ne reçoivent pas la moindre atteinte, et nous les confirmons et garantissons de nouveau par notre parole impériale.

Nous voulons encore que les résolutions prises par la diète constituante et sanctionnées par nous, notamment celles concernant la suppression des rapports de sujétion, l'affranchissement et l'égalité de la propriété foncière contre une indemnité équitable, reconnue en principe par la diète, soient maintenues et exécutées en conformité de l'ordonnance rendue précédemment par nous.

Enfin, nous voulons que l'œuvre de la constitution, commencée par la diète, soit continuée sans interruption d'une manière qui assure les mêmes droits à tous nos peuples, afin qu'elle puisse être bientôt soumise à ma sanction et conduite à bonne fin.

Rendre la chose possible sera l'objet de notre plus vive sollicitude, et nous comptons à cet égard sur l'unité, le bon vouloir et la loyauté éprouvée de nos fidèles peuples.

Donné dans notre résidence d'Olmütz, le 19 octobre 1848.

FERDINAND.
WESSENBERG.

PRAGUE, 19 OCTOBRE. — MM. Tyl et Stanck se sont rendus hier à Brunn comme délegués des membres de la diète d'Autriche qui se trouvent ici pour s'entendre avec leurs collègues de la droite, qui se rendront dans cette ville sur le lieu où siégera dorénavant la diète, ainsi que sur les mesures ultérieures à prendre contre la majorité de Vienne. On est curieux de savoir quelle ville sera proposée.

DESSAU, 17 OCTOBRE. — La diète a décidé dans sa séance d'hier de supprimer les ordres et décorations, sur quoi M. le ministre Habicht a déclaré dans la séance d'aujourd'hui que le duc répugnait à adhérer à cette résolution. Il n'existe, a dit le ministre, qu'un seul ordre, qui est un ordre de la maison ducale, et le ministère demande par conséquent une révision de la résolution prise hier. L'assemblée s'est montrée favorable à cette demande, se réservant cependant le droit d'interdire à tous les citoyens, et surtout aux fonctionnaires, la faculté d'accepter et de porter des ordres.

BERLIN 25 OCTOBRE. — Après des discussions réitérées sur la politique à observer envers la chambre, M. de Pfuel a donné hier pour la troisième fois sa démission qui a été acceptée à une heure de relevée. M. Brandebourg, qui était arrivé de Breslau, était désigné pour la présidence du conseil. Il a refusé, et il a été aujourd'hui un instant question d'une ministère dont M. Eichmann serait président. Enfin M. de Pfuel, reçut l'invitation pressante de retirer sa démission. M. de Pfuel, qui semble avoir l'intention de demeurer dans la voie constitutionnelle, a repris son portefeuille. (*Gaz de Cologne.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE DE BERLIN. SÉANCE DU 23 OCTOBRE.

La discussion continue sur le paragraphe 1er de la constitution, ayant trait au territoire prussien. Il s'agit de la position de la Pologne.

M. *le ministre de l'intérieur* défend le projet de la commission qui consiste à effacer le titre du grand-duc de Posen. Il invoque les traités de Vienne qu'il interprète dans le sens politique. En adoptant l'amendement Philipps, qui réserve la question jusqu'au vote d'une loi déterminant les droits garantis aux Polonais par les traités, la chambre se mettrait en opposition avec le parlement de Francfort qui n'a laissé debout que l'union personnelle. M. le ministre recommande l'amendement Auerswald, qui distingue entre la portion allemande et la portion polonaise du duché, en maintenant la ligne de démarcation.

M. Hartmann (droite) abonde dans le même sens. Les Polonais, sous Napoléon, ont combattu pour l'oppression des peuples.

M. Ploenni (pour l'amendement Auerswald). Nous sommes sur le point de réunir 16 millions de Prussiens à l'Allemagne. Nous ne pouvons nous laisser arrêter dans cette grande œuvre par 300,000 Polonais.

M. Lisiecki. Dites, 800,000! (Bruit.)

Après plusieurs discours se rapportant à des faits personnels et des rectifications oiseuses, M. d'Ester, de Cologne, attaque avec énergie la ligne de démarcation. Il prétend, que tandis que Willisen s'efforçait d'amener la pacification de la province, l'ordre fut envoyé de Potsdam, au général Colomb de faire marcher ses colonnes. (Sensation prolongée. Dénégation. Bruit. Tumulte) Vous n'y croyez pas, Messieurs. J'ai de quoi prouver ce que j'avance. (Ecoutez! écoutez! Mouvement d'attention.) M. d'Ester donne lecture d'une lettre du général-adjudant de Neumann, au ministre de la guerre de Reyher. Cette lettre, datée du 3 avril, fait mention de l'ordre dont il s'agit. (Longue agitation.)

M. Scheele veut que, si l'on maintient le titre de grand-duc de Posen, on conserve aussi les *etc., etc.*,.. (ce qui ôterait à ce titre sa portée politique).

M. De Berg. A Francfort, on a proposé un contract qu'il nous appartient d'accepter ou de ne pas accepter. Le parlement a pris une résolution provisoire. L'amendement Phillipps est donc dans le vrai, lorsqu'il propose d'ajourner à notre tour la décision. L'honorable M. Aurswald, au contraire, tend à prononcer définivement sur une question que le parlement a laissée ouverte.

M. le ministre de l'intérieur. La ligne de démarcation seule est acceptée provisoirement, mais les résolutions de la diète germanique d'avril et de mai ont été ratifiées par le parlement.

M. *Lieuwkowski.* On parle toujours de Berlin et de Francfort. Il faut consulter aussi la Pologne. Quant à la ligne de démarcation, je crois savoir que des puissances étrangères ont protesté contre cette ligne qui constitue une injustice flagrante (Mouvement.)

M. *le ministre des affaires étrangères* insiste d'abord sur ce que vient de dire le ministre de l'intérieur, de la ratification des résolutions de la diète germanique par le parlement. Les traités de 1815 n'ont garanti aux Polonais que leur nationalité. Il ne s'est jamais agi d'une question territoriale. Les notes des puissances ne se sont rapportées qu'aux droits à garantir aux *habitants* du duché, pas autre chose. (Mouvements en sens divers.)

Après quelques observations de MM. Pelzer, d'Ester et Sommers, la clôture est prononcée.

M. *Ludicke*, rapporteur, repousse tous les amendements et défend le projet de la commission.

On procède au vote.

M. *le président.* Je vais mettre d'abord aux voix l'art 1er du tit. 1er de la constitution. Il porte :

« Toutes les parties de la monarchie dans leur étendue actuelle forment le territoire prussien. »

Adopté à une forte majorité.

Est ensuite mis aux voix l'amendement Auerswald. Il a pour but de faire ajouter aux mots : *dans leur étendue actuelle*, ceux-ci : *en tant qu'elles font partie de l'Allemagne.*

Cet amendement est rejeté. (Longue sensation.)

Un amendement longuement motivé de M. Brodowski veut maintenir au duché les institutions nationales garanties par les traités. Il fait une sorte d'historique des traités pour *réserver* en fin de compte le rétablissement de la Pologne. Cet amendement est également rejeté.

Enfin on arrive à l'amendement Philipps dont voici la teneur :

« Aux habitants du grand-duché de Posen sont garantis les droits particuliers qui leur ont été accordés lors de l'annexion du grand-duché à l'Etat prussien. Une loi organique à promulguer en même temps que cette constitution, déterminera ces droits. »

Cet amendement est mis aux voix par assis et levé. Les secrétaires comptent les votants. L'amendement serait adopté par 177 voix contre 174. D'après le réglement, l'appel nominal est de droit. Il a lieu.

M. *le président* annonce le résultat du vote. L'amendement est *rejeté* par 164 voix contre 157.

(Des cris énergiques protestent contre le vote. *Il doit y avoir erreur ! C'est impossible!* s'écrie-t-on de tous les côtés de la chambre. Il règne une agitation extrême.)

M. *de Berg*. Le député Riebe a répondu oui, à l'appel de son nom, puis, après avoir causé avec un député allemand de Posen, il s'est approché du bureau pour corriger son vote. (Ah! ah! tumulte.)

M. *Riebe.* On m'a expliqué que [illegible]...

(Agitation. Bruit. Tumulte. La gauche finit par applaudir. Cette manifestation ironique force l'honorable membre à quitter la tribune.)

M. *le président.* S'il en est ainsi, je maintiens le premier vote du député Riebe. (Approbation.)

M. *Lisiecki* fait remarquer, que M. le président du conseil, bien que son élection n'ait pas été vérifiée, a pris part au vote.

M. *le général de Pfuel* invoque en sa faveur plusieurs précédents.

M. *le president.* Messieurs, j'ai à révéler à la chambre un fait important. (Profond silence.) Le bureau déclare qu'il s'est trompé. (Ah! ah!) Je vous prie messieurs de vouloir bien m'écouter. Ont répondu *oui* 172 membres ; *non* 173. (Bruit. Interruption Tumulte.)..... Mais le premier vote du député Riebe étant celui que nous avons admis, il y a partage. (Dénégations. Non! non! il y a majorité *pour !*) Je me trompe, et j'en fais l'aveu. Le résultat définitif est celui-ci : l'amendement est *adopté* par 172 voix contre 172. (Bravos prolongés à gauche.)

Après quelques récriminations provoquées par l'erreur du bureau, MM. de Daniels et Gessler, au milieu d'un tumulte effroyable, demandent à la chambre de déclarer que M. Riebe avait le droit de modifier son vote.

M. *le président.* Ceci est une proposition nouvelle qui doit être renvoyée à la commission de priorité. (Applaudissements.)

La séance est levée, au milieu d'une agitation indicible, à trois heures et demie.

CRONSTADT, 7 OCTOBRE. — Le prince Bibesco nous a quittés aujourd'hui, pour retourner en Moldavie.

MM. Eliod et Tell, membres du gouvernement provisoire roman, sont partis pour Francfort, afin de placer sous la protection de la nation allemande, la liberté des peuples romans, menacée par la Russie.

NOUVELLES D'ITALIE.

Dans la séance du 20, la chambre des députés de Turin, a continué la discussion politique. Le président Gioberti a pris place au bureau et a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à justifier la conduite de l'administration dont il a fait partie, et il a remercié la chambre de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la présidence; il en a tiré cette conséquence que tous les députés partageaient ses sentiments et ses maximes politiques.

Plusieurs députés ont vivement poussé le ministère à la guerre, et leurs discours ont été accueillis par des applaudissements, tandis que des rumeurs et des murmures ont souvent interrompu ceux qui parlaient en faveur de la paix ou du moins, qui voulaient s'en rapporter au ministère pour le choix du moment opportun de recommencer les hostilités.

Un membre a adressé au ministère les interpellations suivantes :

Quel est l'état moral de l'armée ?

Quels sont les rapports militaires avec les autres provinces du royaume d'Italie ?

Quelles sont les relations avec Rome et la Toscane ?

Quelles sont les relations avec les puissances étrangères?

Le ministère n'a pas répondu immédiatement à ces interpellations et la discussion a été continuée au lendemain.

— Les officiers hongrois de la garnison de Mantoue ont publié une déclaration dans laquelle ils disent que quoique Hongrois ils entendent rester fideles à la cause de l'empereur.

La *Gazette Piémontaise* du 21 octobre ne renferme aucune nouvelle.

— On lit dans la *Gazette de Zurich* :

« Des correspondances de Milan du 16 ne contiennent *rien* qui fasse présumer une reprise des hostilités ; elles ne parlent pas non plus de révolte des troupes hongroises. »

— On écrit de COIRE, (Suiss) 20 OCTOBRE. — Une lettre de Milan en date du 18 octobre annonce qu'il n'y a rien à craindre pour la tranquillité de la ville. Il est arrivé à Milan un général piémontais et l'on dit que l'armistice sera prolongé de quatre mois.

On mande de la frontière que les troupes autrichiennes cantonnées dans la Valteline ont reçu l'ordre de se rendre à Milan, à marches forcées. Les troupes du Tessin se sont avancées vers la frontière. Le colonel fédéral Ritter a défendu aux réfugiés de porter des armes et a même fait enlever les fusils de chasse aux Lombards qui sont munis d'une patente de chasse.

Aujourd'hui, il est arrivé ici une estafette venue de Lugano et adressée au directoire.

La *Nouvelle Gazette de Zurich* annonce que les représentants fédéraux ont invité le gouvernement tessinois à ordonner à ceux des réfugiés italiens, au nombre de 314, qui se trouvent en deçà du mont Cenis et qui reçoivent des secours du canton du Tessin d'établir leur domicile de l'autre côté de la montagne, attendu qu'il existait plusieurs indices que ces réfugiés méditaient une invasion en Lombardie. Le conseil d'état du canton du Tessin a déféré à l'invitation des commissaires fédéraux.

— On écrit de Trieste, le 14, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Venise est de nouveau sévèrement bloquée. Les 5 vaisseaux conduits à Pirano ont été déclarés bonne prise et seront vendus la semaine prochaine. Le produit en sera distribué à l'équipage de la *Bellone*, qui les a pris. Plusieurs autres vaisseaux ont encore été conduits à Pola et à Pirano, entre autres deux qui étaient chargés de bétail et ont été pris par la frégate la *Guerriera*, et un autre, qui était chargé de volontaires papaux, a été pris par le vapeur *Dortea*. Les vaisseaux français ont accompagné les nôtres de Pirano jusqu'à la hauteur de Venise et croisent maintenant dans ces eaux. »

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

LONDRES, 25 OCTOBRE. — Comme on l'avait annoncé, un conseil de cabinet a été tenu hier au *Foreign-Office*, tous les ministres et le lord lieutenant d'Irlande assistaient à ce conseil qui a duré plus de 2 heures.

— Lord John Russell a fixé à demain la réception de la députation du congrès de la paix de Bruxelles. M. Visschers, président du congrès, est arrivé hier soir à Londres; il a été reçu par plusieurs personnes honorables qui l'ont conduit jusqu'à son hôtel.

— Le prince Adalbert de Bavière est arrivé dimanche à Douvres. S. A. R. se rend directement à Lisbonne par le paquebot de *Southampton*.

— La commission spéciale de Clonmel a terminé lundi sa session en prononçant la peine des traîtres contre les trois accusés déclarés coupables de haute trahison par le jury, Mac-Manus, C. Donohe et Meagher. Avant le prononcé de la terrible sentence, chacun des trois condamnés a adressé à la cour une courte allocution pour protester de son dévouement à l'Irlande

de et de son désir de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de sa malheureuse patrie.

Après la sentence, les condamnés ont été reconduits en prison dans une voiture cellulaire, escortée d'un fort détachement de constables armés. Une grande foule se pressait sur le trajet du palais à la prison. Des plaintes et des exclamations de compassion se sont fait entendre sur le passage du cortége, mais aucune manifestation hostile contre l'autorité n'a eu lieu.

La commission spéciale s'est ajournée au 5 décembre pour juger huit autres individus impliqués dans l'accusation de haute trahison pour avoir pris part à l'affaire de Ballingarry. Ces huit accusés sont tous de grossiers paysans du comté de Tipperary. La cour les a prévenus que s'ils se déclaraient coupables on userait d'indulgence à leur égard. Leurs avocats ont répondu pour eux que s'il ne s'agissait que de 18 mois de prison ils étaient prêts à faire cette déclaration ; mais comme la cour ne pouvait accéder à cette demande, les accusés ont déclaré qu'ils plaideraient leur non-culpabilité, et là-dessus la cour s'est ajournée.

La première partie du procès de haute trahison a occupé dix-huit audiences.

—Le nombre des gardes nationaux venus à Londres lundi et mardi s'élève à près de 1,200. Ils ont visité hier les principaux monuments de la capitale, et partout ils ont été reçus de la façon la plus hospitalière. Le chanoine de service à l'abbaye de Westminster a donné l'ordre de les admettre gratuitement à visiter les parties de ce bel édifice où les étrangers ne sont admis que moyennant une certaine rétribution. Un grand nombre de gardes se sont rendus dans l'après-midi à Claremont. Dans la soirée, on ne voyait dans les salles de théâtre et de concert du Westend que des uniformes de gardes nationaux. 300 gardes environ se sont rendus au bal de la salle Valentino où, en leur honneur, l'orchestre a joué la Marseillaise; puis le God Save the Queen.

—On lit dans le *Morning-Post* : On nous assure qu'une députation des gardes nationaux parisiens qui se trouvent en ce moment à Londres s'est rendue auprès du comte de Neuilly à Claremont pour offrir au royal exilé l'expression de leurs sentiments de condoléance pour son auguste infortune. L'ex-roi a exprimé le regret de ne pouvoir présenter la députation à la comtesse son épouse qui se trouvait indisposée, mais il a ajouté qu'il serait heureux de le faire s'ils lui rendaient une seconde visite. A leur retour à Londres, les membres de la députation ont décidé de présenter au comte une adresse dans laquelle ils exprimeront leur dévouement à sa personne et leurs regrets pour son infortune. Cette adresse a été rédigée ; elle sera probablement présentée aujourd'hui à l'ex-roi.

— On écrit de Dublin que l'opinion généralement répandue en cette ville est que la peine de Smith O'Brien et des autres condamnés pour crime de haute trahison sera commuée en celle de la déportation à vie.

— Le *Times* annonce que le gouvernement a décidé que la condamnation capitale prononcée contre les rebelles irlandais ne sera pas exécutée. Cette décision a été prise dans le conseil de cabinet qui a été tenu hier.

— On lit dans le *Times* : Nous recevons de Portsmouth la dépêche télégraphique suivante :

Le steamer la *Rosamonde*, qui entre à l'instant dans le port, apporte des nouvelles du Cap de Bonne-Espérance du 10 septembre. Un engagement très vif a eu lieu entre les forces britanniques, commandées par le gouverneur-général sir Harry Smith et les *Boeren* insurgés. Ces derniers ont été mis en déroute après avoir eu cent des leurs de tués. Pretorius est parvenu à s'enfuir; sir Harry Smith et huit officiers anglais ont été blessés; un de ces derniers, le capitaine Murray, mortellement; il y a eu 8 ou 10 soldats tués. L'engagement a été livré le 29 août; il a duré 3 heures. Les *Boeren* étaient fortement retranchés. Indépendamment de sa blessure, sir Harry Smith a eu un cheval tué sous lui. Ses dernières dépêches sont datées du quartier-général à six milles au nord-est de Bethany, le 31 août.

Avant le combat, le gouverneur-général avait sommé les *Boeren* de se rendre moyennant certaines conditions que Pretorius leur chef a repoussées.

NOUVELLES D'AMERIQUE.

Nous recevons par l'*America*, des nouvelles de New-Yord du 11 courant.

Le *Cambria* est arrivé à Boston, le 6.

Une dépêche télégraphique de la Nouvelle-Orléans, du 6, porte que les lettres de Mexico annoncent que le calme continue à y régner et que le gouvernement gagnait chaque jour plus de force.

Une insurrection a éclaté à Tobago, mais les suites n'en ont rien d'inquiétant.

Une violente tempête a eu lieu dans le golfe du Mexique ; l'île de Brasos a été submergée, à 7 pieds sous l'eau ; les habitants ont été recueillis à bord d'un navire de transport.

Une dépêche télégraphique de la Nouvelle-Orléans du 8 courant, porte que l'on avait reçu des avis de la Jamaïque, du 20 septembre. Santa-Anna se trouvait dans cette île, et faisait ses préparatifs pour retourner au Mexique.

On parlait d'une bataille qui aurait eu lieu dans le Yucatan, mais l'absence de date et de détails faisait douter de l'exactitude de cette nouvelle.

Il résulte d'une communication officielle que la fièvre a disparu complètement à la Nouvelle-Orléans.

Il n'y a pas de nouvelles du Canada.

Aux Etats-Unis toute l'attention se reporte sur l'élection du président. Les élections du gouverneur et des membres de la législature dans les états de Pensylvanie et de l'Ohio ont eu lieu le 10 courant. Le résultat ne nous est pas connu, mais tout porte à croire que le parti whig sera vainqueur dans les deux Etats.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 20 OCTOBRE. — La *Gazette* publie une ordonnance de la Reine ainsi conçue : Ayant déterminé que le roi mon bien-aimé époux fût chargé du gouvernement et de la direction de la maison royale et du patrimoine de la couronne, à quelle fin je lui adressé une lettre autographe, lui donnant en ceci une nouvelle preuve de ma tendresse et de ma confiance, je déclare supprimer l'emploi de gouverneur du palais créé par mon décret loyal du 28 septembre dernier.

En conséquence de ce décret, M. Miraflorès a dû quitter l'emploi de gouverneur.

— Il serait question, à ce qu'on assure, de donner un successeur au comte de Cista Nennosa, chef politique et corregidor de Madrid, qui se trouve constamment en désaccord avec l'autorité municipale de cette ville.

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 25 OCTOBRE. — La démission de M. Goudchaux, ministre des finances, est aujourd'hui définitive. M. Trouvé-Chauvel, préfet de la Seine, le remplace. M. Recurt est appelé à la préfecture de la Seine.

— On lit dans le *Journal des Debats* :

La réunion de la rue de Poitiers s'est occupée dans la séance d'avant-hier de l'élection du président de la République. La réunion a décidé qu'elle voterait pour l'époque, telle qu'elle serait fixée dans le projet de décret du gouvernement qui a été présenté hier à l'Assemblée.

La réunion, à l'unanimité moins trois voix, s'est prononcée contre toute prorogation de l'Assemblée.

— La réunion de la rue Taitbout (la Montagne) a résolu de porter M. Ledru-Rollin à la présidence ; elle a envoyé en conséquence un émissaire chargé d'instructions dans les départements, et a en outre décidé qu'elle n'assisterait pas au banquet démocratique et social qui doit avoir lieu dimanche, au Château-Rouge, et dont la souscription est de 5 fr.

— M. le maréchal Bugeaud vient d'adresser à M. Victor de Nouvion, rédacteur en chef du *Courrier de la Somme*, la lettre suivante, datée de La Durantie, 15 octobre courant :

« Vous avez l'extrême bonté de m'envoyer le *Courrier de la Somme*. A » quoi puis-je attribuer cette galanterie que j'apprécie infiniment ? Ce ne » peut être qu'à la bonne opinion que vous avez de mon dévoûment aux » vrais intérêts du pays, de mon amour de l'ordre, de mon énergique répro » bation pour les théories dites socialistes.

» Vous ne vous êtes pas trompé, monsieur. Il n'est pas de sacrifice au » monde que je ne me sente disposé à faire, pour défendre la société contre » les barbares qui la menacent avec une persévérance et une audace que » les amis de l'ordre devraient bien imiter pour leur défense. Il faut se faire » plus audacieux encore que les perturbateurs, et la soicété sera sauvée.

» Je voudrais qu'il fût en moi de déterminer tous les gens de bien à sui- » vre, en politique, une règle de tactique militaire qui m'a toujours réussi : » c'est de rendre la défensive offensive.

» Serait-il vrai qu'il est impossible d'avoir autant d'ardeur pour le bien » que les méchants en ont pour le mal ? je me refuse à le croire ; ce serait » trop affligeant et trop dégradant pour notre pauvre humanité.

» Recevez, Monsieur, avec mes remerciments, l'assurance de ma considération distinguée. » MARÉCHAL BUGEAUD D'ISLY. »

ASSEMBLÉE NATIONALE. — SÉANCE DU 25 OCTOBRE.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Goudchaux n'est pas au banc des ministres, il a pris place à droite, au milieu des représentants.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Grandin.

M. *Grandin*. Je viens entretenir l'Assemblée d'un banquet qui a eu lieu non pas à Passy, mais à Neuilly, ainsi que le prouve une réclamation que M. le maire de Passy m'a fait l'honneur de m'adresser.

J'ai attendu vingt-quatre heures, dans l'espoir que l'un des représentants dont le nom avait été cité désavouerait le toast qu'on lui attribuait. Il n'en a rien été. En présence de ce silence, je suis autorisé à considérer comme ayant été véritablement prononcées les paroles prêtées par un journal à un de nos collègues.

Voici les paroles prononcées... (Plusieurs voix : Par qui ? Dites le nom !) par M. Bac... M. Bac a fait l'éloge de la république démocratique et sociale. (A gauche : Très-bien !) Il a parlé au nom de ses collègues de la Montagne et il a dit :

« A nos frères les ouvriers de Rouen, d'Elbeuf, de Limoges, surtout à ceux qui, du fond de leur prison, unissent leur cœur aux nôtres ! » (Très-bien !)

« Vive la Montagne ! » (A l'extrême gauche : Très-bien.)

Si un représentant du peuple a pu tenir un pareil langage hors de cette enceinte, il peut bien nous être permis, à nous qui pouvons en être les victimes (vives réclamations à gauche) de demander au ministre de l'intérieur quelles mesures il a prises pour en prévenir les funestes conséquences (Applaudissements à droite.)

Si de tels sentiments avaient été exprimés par des hommes sans importance, le bon sens public en eût fait justice. (Très-bien!) Je ne suis jamais monté à cette tribune que pour faire appel à la conciliation. Je suis de ceux qui veulent l'amélioration la plus complète de ceux qui souffrent, et c'est pour cela que je m'élève contre ceux qui empêchent le calme de ramener la prospérité. Une conspiration existe, des sociétés secrètes s'organisent; sous prétexte d'entreprises commerciales, on organise un grand nombre de citoyens.

Voix à gauche. Les clubs sont fermés. (Hilarité.)

M. *Grandin*. Les conspiration existent à tel point, qu'un de nos collègues, le citoyen Louis Bonaparte, a cru devoir écrire au ministre de l'intérieur que des insensés se servent de son nom pour fomenter des insurrections. (Interruptions diverses.)

Voix diverses. C'est une réclame! (Nouveaux rires).

En présence des provocations de toute sorte que j'ai signalées, je demande au ministre de l'intérieur s'il a pris des mesures pour défendre la société contre ceux qui cherchent à s'appuyer sur le peuple pour détruire la société. (Adhésions nombreuses à droite).

M. *Bac*. Bien que M. Grandin ait interpellé le ministre de l'intérieur, il me semble que c'est moi surtout qui dois répondre.

S'il s'agissait d'un banquet auquel des employés eussent pris part, je comprendrais que M. le ministre de l'intérieur fût interpellé.

S'il s'agissait de l'exercice d'une de ces libertés que nous devons au bon plaisir de ceux qui gouvernent, je comprendrais encore que le ministre de l'intérieur fût interpellé, parce que de lui dépendrait l'exercice de cette liberté... Mais il s'agit ici du droit de réunion, de l'usage que nous avons fait de ce droit.

Nous ne relevons que de notre conscience ; ce que nous faisons dans notre liberté et dans le respect de la loi, nous n'en devons compte qu'à nous-mêmes. Nous constatons d'abord que l'on n'avait pas le droit de nous interpeller. (Sensation.)

M. *le président*. Il s'agit d'interpellations au ministre, et non de collègue à collègue.

M. *Bac*. J'ai commencé par établir que c'est à moi que s'adressaient les interpellations, J'ai voulu constater le droit. Mais je vais donner des explications à l'Assemblée pour rétablir les faits.

Le banquet a eu lieu non à Neuilly, ni à Passy, mais à la barrière du Roule. Les citoyens avaient le droit de se réunir. Tous les clubs sont en ce moment fermés : l'un, parce qu'on trouve que le local n'est pas assez solidement bâti, l'autre parce qu'il fait percevoir une rétribution de cinq centimes, celui-là, parce que son président est poursuivi pour des délits, et que l'on a usé, contre lui, de la faculté de suspension, qui est dans la loi. Tel autre, parce qu'on a effrayé les propriétaires, et qu'on ne veut plus lui donner asile nulle part. (Rires.)

La liberté de réunion s'est donc réfugiée dans les banquets. L'homme a besoin de se réunir à l'homme. (Hilarité.) C'est une tendance contre laquelle ont en vain lutté tous les gouvernements. Les banquets sont un moyen d'organiser les réunions. Ce ne sont pas toujours les hommes de progrès qui ont organisé les banquets. Château-Rouge répondait à Lisieux ; vous savez comment Paris a tranché la question.

Le banquet a eu lieu avec calme, et jamais peut-être dans une réunion aussi nombreuse il n'avait régné un silence plus parfait. (Hilarité.)

Les discours étaient surveillés, et, à cet égard, le récit du *Journal des Debats* est très-exact. Si M. Grandin eût assisté à ce banquet, il aurait vu que la tendance constante de tous les discours était la propogande pacifique. Nous voulons persuader au peuple qu'avec le suffrage universel, on peut et l'on doit arriver au triomphe des idées, et jamais avec le fusil. Que les partis opposés se réunissent aussi. La victoire sera non pas au plus fort, mais au plus raisonnable. Très-bien !)

Il y a d'autres banquets, d'autres réunions, où l'on porte les toasts peu favorables à la république, et nous n'avons pas pensé à des interpellations, (Très-bien !) Nous sommes tolérants. (Rires à droite.)

Pourvu que nous ne violions pas la loi, personne n'a le droit de nous interroger sur la manière dont nous exerçons le droit de réunion.

La république n'est qu'une forme, et nous voulons aller plus loin, nous voulons faire grandir les idées de liberté, d'égalité, de fraternité. Nous avons voulu la république, parce que les autres formes étaient oppressives de la volonté humaine. Aujourd'hui, sans révolution, grâce à la mobilité de la majorité, les idées peuvent se faire jour. Eh bien ! parce que mes opinions ne sont pas celles de M. Grandin, j'aurais donc le droit de venir demain interpeller M. Grandin ? (Oui ! oui !)

Un mot maintenant sur ce que j'ai dit. J'ai porté un toast aux ouvriers de Limoges, d'Elbeuf... et j'ai ajouté que j'impliquais dans ce toast ceux qui du fond de leur prison attendent le jugement.

On avait interdit le droit de souscription en faveur des condamnés. Cette loi est tombée avec la révolution de Février. On a le droit d'exprimer ses sympathies pour les condamnés politiques. Ces sympathies sont profondes pour le malheur... (Interruption. — Plusieurs voix ; le crime n'est pas un malheur) ! Pour ceux qui peut-être sont injustement accusés. — Vous disiez tout à l'heure que la justice est en possession. Je dis, moi, que tous les accusés sont toujours réputés innocents. (Murmures à droite.)

Je désire que leur innocence soit proclamée. Et, comme parmi eux il en est beaucoup qui sont en communion de pensée avec nous (bruit, murmures), j'avais le droit de leur envoyer cette consolation dans la prison.

Les minorités vont en prison ; mais c'est le droit de ceux qui partagent les opinions de la minorité de sympathiser avec les prisonniers de leur parti. Vous tous l'avez fait à d'autres époques, et je serais étonné, dans une assemblée présidée par un ancien condamné politique, que cette idée trouvât de la contradiction. (Rires, M. Marrast lui-même y prend part.)

Je n'ai jamais et la plupart de mes amis n'ont jamais donné le droit à personne de dire que je me mêle de conspiration. On a rapproché du banquet du Roule je ne sais quel bruit de conspiration. Je ne comprends pas les conspirations qui se feraient au nom de la république démocratique. Les conspirations se font au profit d'un homme, au profit d'une tyrannie.

M. *Flocon*. Ou contre la tyrannie ! (Bruit.)

M. Bac. Contre la tyrannie sous les monarchies, pour la tyrannie sous les républiques.

Avec la forme républicaine, le suffrage universel, la liberté de la presse, nous avons tout ce que le peuple peut désirer pour réaliser progressivement tous les progrès, les progrès compatibles avec la marche de l'esprit humain qui est toujours en avant ! Nous n'avons pas intérêt à conspirer, nous ! Oui, il y a des conspirations, mais pas à notre profit. (Vive adhésion à gauche.)

Nous conspirons, nous, au grand jour, sous le soleil, dans des journaux que tout le monde lit, dans des banquets ouverts à tous. S'il en est qui conspirent dans l'ombre, qui conspirent pour des hommes, ceux-là, le jour où leur conspirations éclatera, ils nous trouveront en armes pour les combattre. (Très-bien ! très-bien.)

M. Grandin. Sauf à porter leurs santés quand ils seront en prison. (Bruit.)

M. Bac. Quand ils seront en prison, ils seront malheureux, et à ce titre ils auront donc droit à nos sympathies.

Je maintiens donc que nous avons le droit, comme tous les citoyens de nous réunir, de faire des banquets, de prononcer des toasts, sans que personne ait ici à nous demander compte de notre conduite. (Très-bien ! à gauche.)

M. Corbon. Je remercie l'honorable M. Bac de l'épigramme, quelque peu bienveillante qu'elle soit, qu'il a lancée contre moi. (Allons donc!) Cela me donne l'occasion de protester contre des bruits de toute sorte colportés par les journaux. J'ai assisté aussi à un banquet dont la devise était la république démocratique et sociale! J'ai porté un toast à la République démocratique; mais j'ai refusé de porter un toasts à la République démocratique et sociale! (A gauche, vous avez eu tort!)

Si je n'ai pas voulu porter un toast à la république sociale, ce n'est pas que ce mot sociale m'effraie ! Si, simple ouvrier, je suis venu m'asseoir ici, c'est parce que je crois que les réformes politiques ne doivent être que le prélude des réformes sociales ! (Eh bien ! eh bien !) Je n'ai pas voulu boire à la république démocratique et sociale, parce que ce mot rappelle de tristes souvenirs ! (Allons donc !) Je veux la chose, mais je ne veux pas d'un mot qui rappelle de tristes souvenirs. (Très-bien, à droite.)

M. *Dufaure*. Quelle que soit la liberté des banquets, M. Grandin et tout représentant ont le droit de demander si les banquets sont un péril pour la sûreté publique.

Le pouvoir que vous nous avez délégué peut être ébranlé de deux manières, soit par des attaques contre la république, soit par les peurs exagérées de quelques personnes.

Je parle des attaques des ennemis de la république, non pas des attaques à main armée ; celles-la on ne les traite plus, mais on met en pratique un programme célèbre d'un détenu de Vincennes, programme qui consiste à entretenir le trouble dans la société au moyen de manifestations répétées qui empêchent le calme de renaître.

M. *Buvignier*. Je demande la parole.

M. *Dufaure*. Il y a un autre moyen d'attaquer la république, c'est d'exagérer les dangers que peuvent faire courir à la société des manifestations sur lesquelles le gouvernement a toujours la main, et dont il peut prévenir tous les résultats.

La république doit être un gouvernement d'ordre ; mais cet ordre ne doit pas opprimer la liberté.

Les lois actuelles permettent les clubs et les banquets ; mais si les clubs et les banquets devenaient un danger pour la société, nous viendrions vous demander des mesures pour les interdire. Si nous n'avons pas proposé les mesures, c'est que nous ne croyons pas qu'il y ait là un danger et parce que les lois actuelles suffisent.

Les clubs ne sont pas fermés ; on n'a fermé que ceux envers lesquels la loi permettait, ordonnait d'en user ainsi.

Quant aux banquets, ce n'est pas après la révolution de Février que l'on peut songer à les empêcher. Seulement nous croyons que, si l'on sait très-bien comment un banquet commence, on peut rarement savoir comment il finira. C'est pour cela que nous croyons que les fonctionnaires publics ne doivent pas y assister. (Très-bien, à droite.) Nous excusons le passé et les bonnes intentions, mais nous ne croyons pas que ce fait doive se renouveler. (Très-bien ! à droite.)

D'un autre côté, les banquets sont des réunions publiques, le gouvernement doit veiller à ce qu'il n'en résulte aucun trouble au dehors, trouble matériel ou trouble moral. Mais jusqu'ici nous n'avons pas appris, qu'à l'occasion d'aucun banquet, à l'occasion de celui de la barrière du Roule notamment, il se soit manifesté aucun désordre.

Le président du banquet était un ancien pair de France, le comte d'Alton Shée. (Rires.) Je maintiens le nom parce que c'est un hommage à lui rendre. Son premier discours a consisté à dire que le gouvernement et l'Assemblée avaient levé l'état de siége malgré eux, qu'il ne fallait pas, par des désordres, leur donner l'occasion de le rétablir, Vous le voyez, M. d'Alton-Shée a donné des conseils d'ordre.

L'orateur le plus avancé, M. Proudhon, a donné des conseils d'ordre. J'en vais citer un passage, et les seules choses un peu vives qu'il y ait dans ce discours sont des attaques contre la Montagne, que le gouvernement n'est pas chargé de défendre (Hilarité.)

M. *Brives*. Nous acceptons les attaques de M. Proudhon.

M. *Dufaure*. Reste le discours de M. Bac ; je ne sais pas si le commentaire a été publié ; le toast en lui-même peut être incriminé au point de vue de M. Grandin, mais légalement il ne peut être attaqué. Je n'admets pas que

quand une lutte sanglante s'engage, les sympathies puissent se reporter sur ceux qui ont attaqué et non sur les victimes.

A prendre le toast en lui-même, il n'y a rien. Quant au banquet sur lequel nous sommes interpellés, défense aux autorités d'y assister, précaution scrupuleuse pour prévenir les désordres au dehors, dans le sein même du banquet. voilà les précautions que nous avons prises.

Il ne faut pas accorder trop d'importance à certaines manifestations. La population est intelligente; elle donne à ces banquets la valeur qu'ils ont, et pas davange. M. Bac vous disait tout à l'heure qu'il avait réuni deux mille personnes... il se vantait. (Hilarité.)

On avait distribué, 6,000 cartes; on en vendait même quelques-unes au rabais à la porte. On a eu 1,100 convives. Je le dis parce que le nombre des convives n'augmente pas, et que c'est toujours le même personnel qui assiste à ces banquets. (Hilarité.)

Pourquoi ce peuple intelligent au nom duquel on parle ne s'attache-t-il pas plus aux banquets? C'est qu'il a cherché des idées fécondes, pratiques, dans toutes ces manifestations, et qu'il n'en a pas trouvé une (Bruit), et qu'il comprend qu'une bonne mesure gouvernementale vaut infiniment mieux que ces manifestations. Voilà pourquoi nous pensons que les banquets doivent devenir de moins en moins inquiétants, et que les esprits timides ont tort de s'en préoccuper.

Quant aux sociétés secrètes, aux sociétés commerciales qui pourraient se transformer en sociétés secrètes, nous ne croyons pas, comme M. Bac, qu'il ne puise plus exister de ces sociétés sous un gouvernement républicain, mais l'Assembleé peut être sûre que le gouvernement, si des sociétés de ce genre parvenaient à se former, saurait user des pouvoirs que lui donnent les lois pour les réprimer.

Je répondrai aussi au sujet d'un mot qui a été prononcé par l'honorable M. Grandin. Une lettre a été insérée, il y a quelques jours, dans les journaux, une lettre que l'Assemblée a peut-être oubliée et que je vais lire.

(L'orateur lit quelques lignes adressées aux journaix par M. Louis Bonaparte au sujet d'une manifestation qui devait être faite en son nom, et que nous avons reproduite.)

Il est vrai que notre honorable collègue m'a donné cet avis lundi, à la séance: je lui ai répondu que les gens bien informés l'étaient fort mal. Je l'ai rassuré: dans la capitale, où il peut y avoir, il est vrai, d'autres dangers, il ne se prépare aucune émeute, absolument aucune manifestation en son nom.

Je regrette que l'honorable représentant, en faisant imprimer la lettre que j'ai lue, ait oublié de publier en même temps ma réponse, pour rassurer (hilarité) l'opinion inquiétée, de publier le renseignement positif qui lui donnait le ministre de l'intérieur, car sa publication a eu pour résultat de répandre encore des terreurs. (M. Dufuare cite ici un journal qui parle de prétendus mouvements en faveur de Bonoparte.)

J'adresse ici formellement aux représentants l'invitation de ne plus croire à ces bruits et surtout de ne pas y donner plus d'importance qu'ils n'en méritent. (Très-bien.)

M. *Napoléon Bonaparte*, cousin de M. Louis Bonaparte monte à la tribune.

Voix nombreuses. La clôture! l'ordre du jour!

Voix au fond et à gauche. L'autre! l'autre!

Une grande agitation règne dans l'Assemblée.

M. Napoléon Bonaparte essaie de se faire entendre.

De toutes parts. L'autre! Louis Napoléon!

Voix. Il n'est pas là. Il n'assiste pas à la séance.

Autre Voix. Qu'on l'aille chercher. (Longue agitation.)

M. *Napoléon Bonaparte.* M. le ministre de l'intérieur, qui est si bien informé de ce qui se publie dans les journaux, aurait dû voir que, dans un des journaux qui ont publié la note qu'il vient de lire à la tribune, cette note avait été communiquée par moi.

A Gauche. Par vous?

M. *Napoléon Bonaparte.* Cette note avait été communiquée par moi. (Bruit.) Je vais vous dire pourquoi cette note a été adressée aux journaux.

Une Voix On sait bien pourquoi. (Hilarité.)

M. *Napoléon Bonaparte.* Ces bruits m'avaient été communiqués en présence d'un honorable général...

De toutes parts. Lequel? lequel?

M. *Napoleon Bonaparte.* En présence d'un honorable général qui m'engagea à la démarche que j'ai faite.

De toutes parts, Nommez-le! nommez-le!

M. *Napoleon Bonaparte.* Je vais faire connaître un incident qui mérite d'être connu. Des dépôts d'armes se faisaient à Paris, près de l'Elysée Bourbon. On m'a dit que ces armes étaient achetées par le gouvernement, qui, croyant ne pas pouvoir arriver à faire rendre les armes, préférait les faire acheter (bruit), et pactisait ainsi pour ainsi dire avec les révoltés... pour faire comprendre que c'était nous...

Voix Nombreuses. Qui cela, nous?

M. *Napoleon Bonaparte.* Je pourrais ici rapporter les attaques violentes dont mon cousin, M. Louis Bonaparte, a éte l'objet de la part de plusieurs ministres qui siégent encore.

Nous avons fait notre devoir de bons citoyens et de bons représentants en communiquant au ministre les renseignements qui nous parvenaient, et en en appelant à l'opinion publique. (Bruit.)

M. *Clement Thomas.* Jai l'habitude d'aller trop au fond des choses. Je vais encore peut-être aujourd'hui m'y conformer.

Je suis étonné que, quand un représentant est en cause, ce soit un autre représentant qui prenne la parole. Ce n'est pas la première fois que je remarque l'absence... (Bruit. C'est inconvenant. Parlez! parlez!)

Je parle en mon nom personnel. Je dis que ce n'est pas la première fois que je remarque l'absence....

Une voix. Il n'y est jamais!

M. *Clement Thomas.* Je dis que vous n'ignorez pas que des membres de cette Assemblée se présenteront comme candidats aux fonctions importantes de président.

Voix nombreuses. Oui! oui! (Interruption sur tous les points. — C'est vrai!)

M. Thomas. Des hommes qui se posent en candidats dans le vote important qui va avoir lieu, ne doivent pas, ne peuvent pas s'abstenir de voter dans les circonstances significatives.

M. *Napoleon Bonaparte.* Cela ne vous regarde pas. (Violente interruption. A l'ordre! à l'ordre!)

M. *Thomas.* Ce n'est pas en refusant de dire où l'on va que l'on gagne la confiance d'un pays démocratique comme la France. (Tonnerre de Bravos. Interruption.)

Puisque M. Louis Bonaparte ne répond pas lui-même, je demanderai à son cousin s'il n'est pas vrai que des agents parcourent en son nom tous les départements de France? (Oui! oui! Vive agitation.)

Des agents parcourent en tous les sens les départements de la France pour préparer la candidature de son cousin en s'adressant à la partie la moins intelligente de la population. (Bruit.) Je demande à Napoléon Bonaparte à quel titre son cousin se présente à la candidature pour la présidence de la Republique. (Bruit.)

Je sais bien que tout le monde a droit de se présenter au suffrage de ses concitoyens, mais pour cela il faut des titres: or, quels sont les titres du citoyen Louis Bonaparte? (Bruit. — Interruption. — M. Napoléon Bonaparte s'avance vers la tribune et interpelle l'orateur avec la plus grande violence. Un grand nombre de représentants se précipitent vers lui; agitation violente et prolongée.)

M. de Larochejacquelein se lève et parle ave la plus grande animation. Quelques représentants quittent la séance à la suite de M. Bonarparte qui semble en proie à une vive exaspération.

Les huissiers se placent autour de la tribune pour protéger M. Clément Thomas. Après un quart d'heure d'un tumulte impossible à décrire, le calme se rétablit un peu. M. Napoléon Bonaparte monte à la tribune.

M. *Bonaparte.* Je ne viens pas répondre à l'honorable M. Clément Thomas. Je croirais manquer aux convenances si je le suivais sur le terrain où il s'est placé. Il n'avait pas le droit de m'interpeller sur une candidature. Je viens demander un ordre du jour qui déclare que M. Clément Thomas est sorti des convenances, autrement cette tribune devient une arène de luttes personnelles. (Bruit.) Je proteste contre ses interpellations.

Sur tous les bancs s'engagent des colloques.

Voix nombreuses. C'est trop fort! la clôture!

M. Clément persiste à la tribune.

Voix confuses. L'ordre du jour! (Non, non! parlez! Agitation.)

M. *Clément Thomas.* Un mot, un seul mot (Tumulte.)

M. *le president.* On a demandé l'ordre du jour. L'orateur a la parole contre l'ordre du jour. (Cris confus.)

M. *Clément Thomas.* En interpeliant M. Louis Bonaparte, et son cousin en son absence, j'ai cru accomplir un devoir. (Oui! oui! Non! non!) Parce que dès qu'on se porte candidat à la présidence sinon à l'empire.... (Le tumulte oblige M. Clément Thomas à descendre de la tribune.)

M. *Flocon.* Je demande que l'Assemblée, se reportant à ce qui a été dit au commencement de la seance, prononce sur les interpellations une décision conforme à ce qui a été dit par M. le ministre de l'intérieur.

M. *Grandin.* Je ne viens pas prolonger le débat, et, pour mon compte, les déclarations de M. Dufaure m'ont complétement rassuré et satisfait comme elles satisferont le payé. (Trrs-bien.)

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

THÉATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi 28 *Octobre* 1848. — (Représentation n° 60.)

La seconde représentation de:

GUILLAUME D'ORANGE

OU

L'UNION D'UTRECHT,

grand-opéra en quatre actes et sept tableaux, arrangé pour la scène française par M. Auguste Clavareau, musique de M. Carl Eckert. Orné de trois décorations nouvelles, composées et peintes par M. B. J. van Hove. Divertissement de M. Collet, maître de ballet. Costumes nouveaux, confectionnés par M. Berkhout, costumier du Théâtre-Royal-Français.

On commencera à 6 heures et demie.

ANNONCES.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ pouvant disposer de TROIS MILLE FLORINS, pour l'exploitation d'un objet d'une grande utilité, inconnu jusqu'à ce jour dans le pays, et d'une vente régulière, donnant cinquante pour cent de bénéfice assuré.

S'adresser par *lettres affranchies* au Bureau du *Journal de La Haye* à l'adresse de M. JOSSE. (236)

LA PRESSE

A COMMENCÉ LA PUBLICATION

des Mémoires d'Outre-Tombe,

PAR CHATEAUBRIAND.

(Achetés 96,000 fr.)

PRIX D'ABONNEMENT A *LA PRESSE*:

48 fr. par an, 12 fr. par trimestre.

Avant la fin de l'année

LA PRESSE

publiera

LES CONFIDENCES,

PAR LAMARTINE

Mémoires de sa Jeunesse.

(237) (Achetés 40,000 francs.)

EN VENTE

Chez LES HÉRITIERS DOORMAN, Libraires, *Lange Poten* à La Haye, T. H. HENDRIKSEN, *Hoogstraat*, à Rotterdam, B.e TARRIDE, *Longue rue de l'Ecuyer*, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, *Place Verte* à Anvers:

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES,

LA PRESERVATION

PERSONNELLE,

(33e ÉDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS,) AVEC QUARANTE GRAVURES.

PRIX: 5 FR., — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets désordres, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, enfin tous les attributs de la virilité; illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effet produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observations pratiques sur les habitudes secrètes des colléges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hypocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc.; par le docteur Samuel La' Mert, médecin consultant, 37, Bedford Square, à Londres, membre de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la société médicale de Londres, licencié au collége des pharmaciens de la même ville, etc., etc.

Incontestablement cet utile et curieux ouvrage devrait se trouver dans toutes les mains, (66,000 exemplaires vendus en Angleterre en peu de temps prouvent suffisamment en sa faveur.) (187)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, JEUDI 26 OCTOBRE. — La tendance a été plus favorable aujourd'hui en fonds hollandais. Les intégrales ont donné lieu à quelques affaires.

Le 3 % espagnols après avoir montré une tendance à la hausse est resté à peu près comme hier. Tous les autres fonds espagnols étaient plus offerts.

Les portugais étaient plus recherchés. — La plupart des fonds russes étaient également demandés.

En fonds autrichiens il s'est traité des affaires très importantes en hausse.

ROTTERDAM, JEUDI 26 OCTOBRE. — Les fonds hollandais avec quelques affaires en intégrales, étaient aujourd'hui plus voulus.

Les espagnols étaient plus offerts.

Les métalliques poursuivent leur voei ascendante; leur cours s'est de nouveau amélioré de plus de 1 %.

PARIS, MERCREDI 25 OCTOBRE. — Les fonds ont été lourds aujourd'hui, sur le bruit de la démission de M. Goudchaux et de son remplacement par M. Trouvé-Chauvel. On a dit aussi (mais ceci paraît être une mauvaise plaisanterie) que M. Emile de Girardin avait été nommé représentant du peuple au Sénégal. Il s'est fait du reste peu d'affaires. Le 5 % a varié entre 68-90 et 68-65; il ferme à 68.70, en baisse de 15 c. sur hier; le 3 % à 44 50 et l'emprunt à 68.90 fermes, l'un et l'autre en baisse de 10 c.

A terme, le 5 % reste à 68.70; le 3 % à 44.45 et l'emprunt à 68-90. — Les actions de la Banque de France ont baissé de 15 f.; les obligations de la ville sont au contraire montées de 5 f. Les bons du trésor ont été négociés à 21 3/4 % de perte.

Chemins de fer. — Le Marseille a baissé de 11.25; le Rouen, de 7.50; Orléans de 6.25; le Nord de 2 50, et le Bâle, le Centre, le Bordeaux, le Strasbourg, le Tours à Nantes, le Lyon et le Versailles (rive gauche) de 1.25.

Le Hâvre n'a pas varié; le Versailles (rive droite) a été fait 107.50.

Fonds étrangers. — Le 5 % (1840) reste comme hier, ainsi que les emprunts romains et du Piémont et les lots d'Autriche. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

LONDRES, MERCREDI 25 OCTOBRE. — Les fonds anglais ont ouvert aujourd'hui en hausse de 1/8 d. sur les cours d'hier, et depuis lors ils se sont encore améliorés de 3/8 %. La confiance renait et se consolide. Les consolidés fermés hier 84 1/2 à 5/8 ont ouvert 84 5/8 et ont fait 85 au comptant et à terme pour rester 84 7/8, 85 à 3 heures. — 3 % réduits 83 5/8, 3/4; 3 1/4 % nouveau 84 1/8 à 1/4; Bons de l'échiquier 39 à 41 s. (mars), et 37 à 40 s. (juin). Actions de la Banque 183 à 185.

Les affaires en fonds étrangers restent limités, mais les cours fermes. Mexicain 19 1/2 à 20 et ont été traités de 19 1/2 à 7/8; russes 97 1/2 à 98; Dantzig 65 1/2; Brésil 70 1/2 à 71; Espagne 5 % 10 1/2, 3/4; Hollandais 2 1/2 % 44 1/4.

ANVERS, JEUDI 26 OCTOBRE. — 2 heures. — Les fonds belges recherchés. Les 5 % ont été traités à 78 % et restent A.; d° 4 1/2 % 72 % A.; d° 2 1/2 % ouverte à 39 P.; a été traité à 38 7/8, 39, 39 1/8 et reste 39 1/16 % A.

Fonds espagnols: 5 % 6 9/16 % A. et 6 5/8 % P.; d° 3 % dette intérieure 17 1/8 % A.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 39 1/16 A. et 39 1/8 % P.

BERLIN, MERCREDI 25 OCTOBRE. — Toutes les affaires à notre bourse se sont bornées aujourd'hui à quelques petites parties d'actions de chemins de fer. Aussi longtemps que le courrier de Vienne continue d'être toujours en retard il ne faut pas penser aux affaires. Les cours se sont cependant assez bien soutenus.

MADRID, VENDREDI 20 OCTOBRE. — 3 % 18 3/4 au compt., (après la bourse 18 1/2 A.) — 5 % 9 1/4 P. (après la bourse 9 1/8 A.) — Dette sans intérêt 3 3/8 P. (après la bourse 3 1/2 A.) — Coupons 5 1/2 P. — Bons du trésor 68. — Titres provisoires: 3 % P. — Banque de St-Ferdinand 44 P. — Changes: Paris 5[illegible]; Londres 48-65; Bordeaux 55; Marseille 5-10.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 26 OCTOBRE.

Dette act... 2½	44 1/8	Dito..........3		Certific. dit...6	58½
Dito dito......3	52 7/16	D° int. à 6 m.3	17 1/8	Pologne Cert.4	
Dito en liq.... 3		Coup. Ardoin.	5 1/8, 9/16	Lots Pol. fl.300	
Dito dito......4	68 7/16	Passive		Dito dito.fl.500	119½, 120
Emp des I.-O.4		Deferred		Amér.Phil. B. 6	
S. d'Am.... 3½	68 5/8	Dett. diff. à P.		Dito Ant. de B.	
Soc. de C... 4½		Portug. à L°. 3	21 1/2, 5/8	Autr. Mét.... 5	65½
Lac de Harl. 5		Dito dito...... 4	23 7/16	Dito..........2½	33 3/8
C. de f° du R. 4½		B° int. à 1 Conto		Dito..........4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope.5	96 5/8	Brés..........5	75½
Dito..........4½		Dito dito......5	96 5/8, ½	Dito 1843......5	
Belgique.... 4½		Certific. dito, 5	86¼	N. Mexic......5	18
D° Rothsch. 2½	36 5/8	Dito dito......4	76 1/8	Peru..........6	
Esp. Ard. 85 l. 5	6 7/16, ½	Hill. Stieglitz.4	75 5/8, 7/8	Grenade.......1	11 5/8
Dito de 510 l. 5	6 5/16	Cert. à Hamb.5		Venez.........2½	
Dito Pièc. c. 5	6	Insc. au gr.-l. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 26 OCTOBRE.

PAYS-BAS. — Dette activ. 2½	0/0 44 3/16	ESP. — Ard. int. L. 510 5	0/0
Dito dito 3	» 52½	RUSSIE. — Emprunt 5	» 96¾
Dito dito 4	»	Stieglitz. 4	»
ESP. — Ard. de L. 170. 5	»	AUTRICHE. — Certi. Mét. 2½	» 33 3/8

BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE.

3 p.c. au compt	44 50	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	44 45	» 2½ 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	68 90	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	107 50
» fin cour.	68 90	Esp. dette act.		» » r. g.	97 50
5 p.c. au compt	68 70	» différée...		» Orléans....	608 75
» fin cour.	68 70	» nouv. 3 p.		» Rouen......	382 50
Banq. de Franc	1515	» dette int.		Paris Nord.....	356 25
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	79	» Strasb...	331 25
Belg. 5 p. 1840	77	Rome Em. 1844	64	» Lyon....	361 25
» 5 p. 1842	77			Zinc. Vieille Mt.	
» 4½ 1844				» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 25 OCTOBRE.

Cons. Compt...	84 5/8, 3/4	Péruviens......	31, 33	Dito différée...	
D° en liquidat.	84 7/8, 7/8, 85	3 p. c. port......		Dito passive....	2 3/8, 7/8
Belges..........	71, 72	4 p. c. d° 1834.	22, 23	Mexique........	19 7/8, 19 3/4
Hollande 4 p c.	68, 68½	Brésiliens.......	70½, 71	Russie..........	97, 99
Dito 2½ p. c.	44, 44½	Dette act. esp. 5	10¼, 10¾	Colombie.......	
		Dito. 3 p. c......	21¾, 22¼	Danois..........	

BOURSE D'ANVERS DU 26 OCTOBRE.

BELG. C. de la bq. B. . . 2½		AUTR. Métal. 5		Dette diff. 1831	
Cert. de la soc. g. R. . . 2½	39 A	Dito 2½		Dito pass. 1834	
Emprunt. . 3		L. f 250 E. 1839	250 P	RUSSIE. Emp. à Ams. H. C° 5	
Dito. 4		Dito de f 500.		Dito d° nouv. 5	
Dito. . . . 4½	72 3/8, ½	POL. L. de f 300		PRUSSE. Dito l. à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	78, 78½	Dito de f 500.		NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5		BADE. Lots de f 50 1840. .		ETAT ROMAIN. 5	
HOLL. D° act. 2½		Dito 1845. . .			
		ESP. Ep. 1834 5	6 1/8		

BOURSE DE BERLIN DU 25 OCTOBRE.

Obligat. . 3 1/2	73 7/8, 74 3/8	Ch. Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.).	101, ½ P	Obl de la S.C.M.	92½ A	Lots de Pol. 500	66½, [illegible]
Dito Stiegl. 4	82½ A	Banque de Prus	85½, 86½ P	Dito 300	94
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE FRANCFORT DU 25 OCTOBRE.

Métaliques . . 5	67, 67½	Métalliq. 2 1/2	35 à ½	Emp 1839 fl 250	[illegible]
» . . 4	53, 54 P	Banque. . f . . .	1105 1115	Hollande. 2 1/2	[illegible]
» . . 3		Emp 1834 fl 500	113, 114	Espagn. d. int.	17 5/8 à 3/4

CHANGES DE BERLIN DU 25 OCTOBRE.

Amst. court. .	144½ P	Hamb. 2/m.	150 5/8	Vienne 2/m...	90 7/8, 91 3/4
2/m. . .	142 7/8 142 5/8 p.	Londres 3/m.	6.24 3/4, 7/8	Francf. 2/m...	56.20
Hamb. court...	150 7/8	Paris 2/m.	81¼	St-Petb. 3/S....	106 3/8, ¼

CHANGES D'ANVERS DU 26 OCTOBRE.

Amsterdam c^t.	¼ % av. P	2/m.		Francfort c^t.	210 5/8
2/m.		Londres court,	25,50,52½	2/m.	
Rotterdam c^t.		2/m.		Escompte. . .	4 %
2/m.		Hambourg c^t.	186½ A		
Paris court. .	¼ % av.	2/m.			

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, VENDREDI 27 OCTOBRE.

COURS DE CLÔTURE A 3 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2½	0/0	44 1/4	
	Dito dito	3	»	52 7/8	
	Dito dito	4	»	68 3/8	
ESPAGNE. —	Ardoins de L. 510.	5	»	6 5/16	
	Dito inter. L. 510.	3	»	17 1/8	
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816. .	5	»	96 7/8	
AUTRICHE. —	Obligat. Métalliques.	2½	»	33 3/8	

LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui*, N° 7[illegible].